

La Beaume Claire

Bulletin N° 10

Juin 1998

Bulletin d'information de l'Association Vivre à Labeaume

Association dans le domaine de la protection de la nature, de l'environnement et de l'amélioration du cadre de vie par les arrêtés préfectoraux N° 95-827 et 95-828 du 21/08/95

Il y a...

Il y a ceux qui font quelque chose.

Ceux qui.... ardemment ou patiemment, sporadiquement ou inlassablement, habilement ou maladroitement, font quelque chose pour les autres.

Et puis, il y a ceux qui leur disent..... ce qu'il faut faire, ce qu'il faudrait faire, ce qu'il aurait fallu faire et leur cohorte est nombreuse. Il y a ceux qui disent comment il faudrait faire (pas rares, mais rarement d'accord).

Il y en a quelques-uns qui disent comment on peut faire et ils sont bien utiles.

Inestimable et discret, il y a celui qui sait comment on peut faire, mais il ne le dira que si vous le lui demandez.

Il y a ceux qui en profitent et qui ne disent rien,

ceux qui disent "merci".

ceux qui disent "mais...".

ceux qui disent ... Oh ! que ne disent-ils pas ?

Il y a ceux qui n'en profitent pas, parce qu'ils n'osent pas, parce qu'ils ne veulent pas, parce qu'ils n'y pensent pas, parce qu'ils ne peuvent pas.

Salut à tous.

Et merci à ceux qui patiemment ou ardemment, inlassablement ou sporadiquement, maladroitement ou habilement font...

pour les autres, quelque chose.

Le Président

LA GESTION DE LA COMMUNE DE LABEAUME

La situation actuelle.

Du fait d'une gestion prudente, du revenu des taxes professionnelles et de diverses rentrées liées au tourisme, la commune de Labeaume a connu, dans le passé, une situation financière assez favorable. Cependant, le niveau des recettes propres de la commune est en stagnation. La réalisation d'investissements importants programmés ou imprévus (réparation du pont ...) a épuisé l'essentiel des réserves de trésorerie. Parallèlement, la commune s'est endettée avec l'achat du Récataadou. Elle doit aujourd'hui sup-

porter le remboursement de cet emprunt.

La commune a prévu pour 1997 un budget d'investissement de 2 610 000 francs en plus de la réalisation de la mairie.

Pour y faire face, la commune projette un recours à l'emprunt de 1 500 000 francs. L'exploitation convenable des équipements actuels supposerait des investissements additionnels importants. A cela, il faut ajouter les travaux de réhabilitation des appartements de l'ancienne école et ceux de la mairie actuelle.

suite page 2

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Notre assemblée générale se déroulera le Samedi 8 août 1998 à partir de 18 h 30 au Mas du Récataadou.

Nous donnons donc rendez-vous :

- à 18 h 30 à nos adhérents pour l'Assemblée Générale Statutaire,
- à 19 h 30 aux non adhérents qui souhaitent des informations sur les actions de "Vivre à Labeaume".

Comme les années précédentes, un apéritif suivra les débats et une daube réunira ceux qui le souhaitent afin de terminer cette journée dans la joie et la bonne humeur.

LA GESTION DE LA COMMUNE DE LABEAUME (suite de la page 1)

La commune s'est donc engagée, après une longue période d'immobilisme, dans une politique d'acquisition. Cette politique est-elle compatible avec les ressources communales ?

Aucun de ces investissements ne dégagera de profits à court ou moyen terme. Bien au contraire, les coûts de fonctionnement seront à la charge des contribuables labeaumoises, et cela sans subvention. Avec un niveau d'entretien correct, l'ensemble, constitué par les gîtes de Chapias, les appartements de l'ancienne école, le Récatadou, la maison Bricou, coûterait chaque année à la collectivité un dixième de l'investissement initial.

Quelles peuvent en être les conséquences ?

La première conséquence est d'accentuer la situation de déséquilibre provoquée par la pression touristique sur le village de Labeaume, sans la contrepartie d'une vie économique ou sociale locale.

La deuxième conséquence est la forte augmentation prévisible des impôts locaux. Les subventions apportées par les différentes structures intercommunales ne règlent pas l'avenir. En effet, les charges supplémentaires supportées par les contribuables seront plus importantes que les subventions apportées à la commune.

La troisième conséquence est l'incapacité à long terme de la commune de faire face aux besoins d'utilité publique qui devraient être les préoccupations premières d'une petite commune, à savoir l'entretien des voies et places publiques, la distribution d'eau et

d'électricité, l'assainissement, les services sociaux, et dans le cas de Labeaume, la préservation de l'environnement, qui constitue le support de l'activité économique d'aujourd'hui et plus encore de demain.

On peut donc craindre que les chemins de la commune ne seront pas mieux entretenus, que les hameaux à l'écart ne bénéficieront toujours pas d'une distribution d'eau courante et que l'assainissement de leurs eaux usées laissera toujours à désirer.

Ces conséquences dépassent largement la durée du mandat de l'équipe municipale actuelle.

Que faire ?

En tant que parties prenantes de la communauté de Labeaume, partageant sa vie, profitant de son cadre naturel et contribuant à la prise en charge des dépenses collectives, nous avons notre mot à dire.

Nous ne pouvons attendre les prochaines échéances électorales. Des erreurs aux conséquences durables auront été commises. Nous devons solliciter un large débat sur les orientations prises actuellement par l'équipe communale.

Quelques propositions pour une politique d'investissement

Avant tout, une politique repose sur des choix et des orientations à moyen terme. Des décisions d'opportunité peuvent être prises, dans la mesure où elles contribuent à ces choix.

L'équipe municipale n'a pas de politique explicite à moyen terme. Ce sont les oppor-

tunités du moment qui guident donc son action. En raison des faibles capacités de gestion de la commune, elle devrait se désengager de tout ce qui peut avoir un caractère économique (commerces, gîtes, locatifs).

Une part importante des ressources nouvelles de la commune devrait être réservée aux priorités en matière d'aménagement collectif (eau, routes, assainissements, scolarisation si possible sur place, aide aux personnes isolées...). Le deuxième axe de la politique communale devrait être tourné vers des initiatives individuelles ou sociales contribuant à renforcer la vie locale tout au long de l'année, mais avec une orientation simple : inciter, faire faire plutôt que tout faire par soi-même. Le troisième axe devrait être de préserver et d'améliorer le cadre naturel qui constitue la vraie richesse locale à long terme. Pour cela, elle devrait aussi utiliser le levier des mouvements associatifs.

C'est aussi ces différents points qui devraient être à l'ordre du jour d'un débat local.

Conclusion

Ce propos cherche à faire part de nos inquiétudes sur un certain nombre de décisions de gestion. Il vise d'abord à susciter un débat et à provoquer des propositions cohérentes en matière d'investissement communal, financièrement supportables au niveau de la fiscalité locale. Nous espérons que le prochain bulletin municipal donnera de façon explicite et compréhensible tous les éléments des choix présents et des conséquences futures des décisions d'investissement de la municipalité.

BAIGNADES ET TRANSPORTS SOLIDES...

Le 26 mars 1998 s'est tenue la première réunion du Comité de pilotage du contrat de milieu Beaume-Drobie. Ce comité est l'instance de concertation chargée du suivi de l'exécution du contrat, initié par le Syndicat intercommunal des vallées de la Beaume et de la Drobie.

Notre association était représentée par Yvette Smith. Notons au passage l'absence de tout représentant de la commune de Labeaume.

A l'occasion de cette réunion, ont été définis les cahiers des charges relatifs à deux études qui doivent être réalisées dans les mois à venir :

- l'une concerne le **schéma de baignade** : son objectif est de "servir de base pour les arrêtés municipaux réglementant la baignade sur chaque commune du bassin versant... ; permettre l'établissement et la

mise en place de panneaux d'interdiction (...), d'information (...); permettre le lancement de travaux d'aménagement des zones de baignade".

- l'autre concerne le **plan de gestion des transports solides** ; Yvette Smith fait partie du comité de suivi de cette étude.

Il s'agit là d'une nième étude sur le problème. Sans nier l'intérêt d'une étude actualisant des données anciennes, nous ne pouvons que nous interroger sur l'objectif fixé de "définir une gestion cohérente et à long terme de la rivière".

En effet nous pouvons lire en exergue au cahier des charges relatif à cette étude :

"Cette réflexion devra (...) proposer des actions concrètes de plan d'aménagement et de gestion des transports solides de la rivière... Ces aménagements (...) prendront

en compte les différentes activités liées au cours d'eau et notamment la pêche, les activités touristiques et récréatives, les extractions de matériaux, pour lesquelles de nombreux souhaits sont formulés et différentes volontés affirmées mais dont les intérêts sont souvent divergents".

Tout ceci nous fait craindre que cette étude serve entre autres de justification aux importants prélèvements de matériaux (galets, graviers, sable) qui, au mépris de toute réglementation et sans contrôle, ont été effectués ces dernières années dans la rivière, et à leur poursuite. Nous souhaitons nous tromper..., mais nous suivrons avec beaucoup d'attention l'évolution de cette étude et nous vous en tiendrons informés.

Nous ne voulons pas qu'à force d'aménagements, ces rivières dont le charme réside dans leur caractère naturel et sauvage perdent leur âme ! Vallées de la Beaume et de la Drobie, futures gorges de l'Ardèche ? Non merci !

Cet article était destiné au bulletin municipal qui n'est pas paru à ce jour. Nous le publions donc pour l'information des Labeaumoises.

Notre association, née il y a neuf ans de notre commune réaction à un prélèvement massif de sable et de galets, qui a durablement modifié le cours de La Beaume aux abords du village et l'agrément des baignades, a maintenant dépassé les cent adhérents. Elle a aujourd'hui atteint son âge de raison. De nouvelles bonnes volontés se sont progressivement jointes aux membres fondateurs, ce qui permet d'envisager pour notre prochaine

L'ASSOCIATION "VIVRE A LA BEAUME" : UNE CENTAINE D'ADHÉRENTS POUR DÉFENDRE LA BEAUTÉ D'UN SITE

assemblée générale un renouvellement et un élargissement du bureau actuel.

Quelles sont nos perspectives de travail ?

Comme le dit notre raison sociale "Association pour le Développement Harmonieux de Labeaume", nous déplorons que l'avenir de la commune, tel que le prévoit le POS en discussion, dont le Conseil Municipal a décidé d'appliquer, par anticipation et sans enquête

publique, des dispositions qui nous paraissent contestables, soit pensé à court terme. Labeaume va-t-elle devenir une banlieue immobilière de Ruoms, une "entrée de ville" dont le modèle serait la zone d'Intermarché à Rosières, ou au contraire une commune vivante, de plein exercice ? Cela suppose une école par exemple (il y a aujourd'hui -et c'est un mieux- trente enfants d'âge scolaire), au

moins une boulangerie, épicerie, café, ouverts toute l'année, comme l'ont obtenus d'autres communes de même importance. Cela suppose également que soient aménagés, comme dans d'autres communes des Cévennes ou du Gard, des logements locatifs dans les maisons inoccupées ou abandonnées, fixant à l'année, mieux que des gîtes saisonniers, une population de jeunes couples et d'enfants. Cela suppose enfin que soit préservé et valorisé l'atout majeur de Labeaume, son site, en principe protégé, la pureté - aujourd'hui troublée - de la rivière, la beauté des constructions. Ce qui a mis des siècles, voire des millénaires à se former va-t-il être gâché en une génération, par une politique à court terme dont les bénéfices

sont à la fois juges et parties ? Nous continuons à défendre le classement du pont de Labeaume, ce qui permettrait d'obtenir, le label du plus beau village de France avec les avantages et subventions européennes et nationales qui en découlent (réfection des espaces publics, Sablas, calade, placettes, enfouissement des lignes EDF). Nous serons toujours aussi attentifs à la gestion du contrat de rivière qui offre, en théorie, les moyens nécessaires à un redressement de la situation : fin des extractions tolérées, mais incontrôlées, pureté de l'eau, gestion du débit. Tels sont nos axes de réflexion et de travail. Comme toutes positions, elles peuvent être discutées, contestées, mais ne

peuvent être ignorées. Cela suppose que le style de travail de la municipalité - dont le bulletin nous offre la possibilité de nous exprimer -, des organismes intercommunaux auxquels elle participe et des autorités de tutelle s'ouvrent à plus de concertation par une meilleure information et une transparence plus grande de l'action publique.

Nous n'oublions pas -et nous le déplorons- qu'il nous a fallu aller devant le Tribunal Administratif pour faire reconnaître notre association comme agréée dans les domaines de l'environnement et de la protection du site. Nous regretterions que seul ce recours soit laissé à nos interrogations et inquiétudes.

LA VIE DE "VIVRE A LABEAUME"

Août 1997

- Réunion du Bureau de "Vivre à Labeaume".
- Elaboration du PV de l'Assemblée Générale.

Septembre 1997

- Réunion de la commission d'élaboration du nouveau POS.
- Membre de la commission : madame Yvette Smith de l'association "Vivre à Labeaume".

Novembre 1997

- Réunion du Bureau. Elaboration du recours gracieux adressé à Monsieur le Maire avec copie au Préfet sur le fond et sur la forme contre la délibération du Conseil municipal en date du 12 septembre 1997 prévoyant l'application par anticipation d'un certain nombre de zonage de plan d'occupation des sols, en cours de révision.

Décembre 1997

- Le Sous-Préfet, par lettre du 11 décembre 1997, ne nous donne pas une suite favorable à la requête de notre association.

Janvier 1998

- Réunion du Bureau. Elaboration du recours au tribunal administratif de Lyon pour excès de pouvoir contre le rejet par l'autorité administrative du recours fait devant elle et la sollicitant d'utiliser les moyens de droit dont elle dispose pour aboutir au retrait ou à l'annulation de la délibération du Conseil municipal de Labeaume en date du 12 septembre 1997.
- Réunion de travail au cadastre de Privas, monsieur Jacques Allard représentant l'association "Vivre à Labeaume".
- Réunion de la Commission d'élaboration du nouveau POS.
- Membre de la Commission, madame Yvette Smith, association "Vivre à Labeaume".

Mars 1998

- Réunion du Comité de pilotage du contrat de Milieu Beaume-Drobie.
- Notre association était représentée par madame Yvette Smith.

Avril 1998

- Réunion du Bureau. Elaboration de la réponse au mémoire présenté le 10 mars 1998 par la commune de Labeaume au tribunal administratif de Lyon.

Mai 1998

- Réunion du Bureau.
- Tribunal administratif de Lyon. L'association était représentée par Josette Jandard et Jacques Allard. Jugement en délibéré sous un mois.
- Réunion de concertation avec la DIREM de Lyon.
- L'association était représentée par Josette Jandard et Jacques Allard.